



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

STRATÉGIE HUMANITAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

2023 – 2027



STRATÉGIE HUMANITAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 2023-2027

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le monde connaît des bouleversements sans précédent. En l'espace de quelques années, les crises se sont multipliées, superposées et sont devenues chroniques. Certaines ont changé de nature, d'autres d'ampleur, dans des proportions inconnues jusqu'alors. La hausse en conséquence des besoins humanitaires montre l'impact de ces tendances sur des populations fragilisées dont le nombre augmente chaque année.

Toujours plus indispensable, l'action humanitaire est pourtant toujours plus entravée. L'espace humanitaire, qualifié de « patrimoine commun » par le Président de la République, est mis en péril par la violence des conflits, qui n'épargnent personne, pas même celles et ceux qui répondent aux besoins des populations sur le terrain. Les difficultés d'accès humanitaire, désormais inscrites dans des stratégies délibérées, ajoutent

aux violences ciblant les civils, au financement insuffisant de l'aide, mais aussi au renforcement des contrôles et blocages administratifs exercés sur la délivrance de l'aide.

Là où la stratégie humanitaire 2018-2022 a permis de réaffirmer la position de la France sur la scène internationale, la stratégie 2023-2027 doit être l'occasion de renforcer les engagements déjà pris et de renouveler les modalités de la réponse humanitaire pour l'adapter à une nouvelle réalité. Cette stratégie doit permettre, en portant le montant de l'aide à 1 milliard d'euros par an d'ici 2025, de conforter la place de la France comme acteur humanitaire de tout premier plan, au moment où les besoins imposent, aujourd'hui plus encore qu'hier, de défendre une action neutre, indépendante et impartiale.

DÉFENDRE LES PRINCIPES DE L'ACTION HUMANITAIRE ET ASSURER LE RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

■ Préserver l'espace humanitaire et protéger les populations civiles et les personnels humanitaires

La France réaffirmera la nécessité de l'application et du respect du DIH, y compris dans le cyberspace, par toutes les voies et dans toutes les enceintes pertinentes. Elle s'engage à rester un acteur fondamental de la promotion et du respect du DIH et de la protection de l'espace humanitaire. A ce titre, la stratégie prévoit de :

- Dénoncer les violations du DIH dans les théâtres de conflit et contribuer aux mécanismes juridictionnels pour réprimer ces violations.
- Soutenir un encadrement du recours au veto en cas d'atrocité de masse au CSNU et favoriser la mobilisation de la communauté internationale pour faire face aux crises humanitaires.
- Maintenir l'engagement de la France en faveur de solutions concrètes visant à renforcer la protection des acteurs de la solidarité internationale et à lutter contre les contraintes administratives et financières à l'action humanitaire
- Constituer un réseau de points de contacts européens pour des prises de paroles communes et fortes, en particulier pour dénoncer les violations du DIH.
- Réaliser le premier rapport de mise en œuvre nationale du DIH d'ici 2027.

■ Limiter les conséquences indésirables de la mise en œuvre des sanctions internationales sur l'action humanitaire

Les sanctions constituent un instrument essentiel pour contribuer au maintien de la paix et la sécurité internationales. Cependant, leur mise en œuvre peut indirectement peser sur les projets menés par les acteurs humanitaires et même, dans certaines hypothèses, présenter pour eux un risque de criminalisation. Ces réflexions ont abouti en décembre 2022, avec l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies, soutenue par la France, de la résolution 2664 prévoyant la mise en place d'une exemption généralisée et transversale à l'ensemble des régimes de sanctions onusiens. Dans la continuité, la stratégie prévoit de :

- Engager la mobilisation en faveur de la transposition de la résolution 2664 du CSNU en droit européen et dans les législations nationales.
- Mener une consultation régulière des ONG engagées en faveur de la lutte contre les conséquences indésirables des sanctions sur l'espace humanitaire.

■ Promouvoir le DIH dans les pratiques opérationnelles des forces armées

Depuis la précédente stratégie, la France a élaboré un plan national de formation au droit international humanitaire en concertation avec le CICR, la Croix-Rouge française, l'Organisation internationale de la Francophonie et la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH). Dans le cadre de la stratégie 2023-2027, elle s'engage à :

- Adapter les formations, notamment celles dispensées aux conseillers juridiques opérationnels.
- Mieux diffuser le manuel de droit des opérations militaires et veiller à son actualisation régulière.
- Poursuivre la mise en œuvre du plan national de formation au DIH.

ADAPTER LA RÉPONSE HUMANITAIRE À LA SUPERPOSITION DES CRISES

■ Mieux prendre en compte la dimension climatique et environnementale

Le changement climatique, la perte de la biodiversité et la dégradation de l'environnement local constituent l'un des principaux facteurs à l'origine des crises et des besoins humanitaires. Il s'agit d'un argument supplémentaire pour renforcer la prise en compte du nexus humanitaire-développement-paix. Face à ce constat, un renouvellement de l'action humanitaire française s'impose. C'est pourquoi la France s'engage à :

- Mettre en œuvre des actions d'anticipation et de préparation aux catastrophes.
- Renforcer et étendre les capacités de réponse en urgence aux catastrophes.
- Améliorer la prise en compte de l'impact environnemental de la réponse humanitaire.

■ Poursuivre les efforts en matière de sécurité alimentaire et nutrition

En 2023, plus de 238 millions de personnes sont confrontées à une situation d'insécurité alimentaire aigüe dans 48 pays et territoires. Dans ce contexte, la France a augmenté significativement ses financements en vue d'apporter une assistance aux populations vulnérables dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition. Dans le cadre de la stratégie, la France s'engage à :

- Renforcer la réponse à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sévère en particulier dans les contextes de crises prolongées.

- Attribuer au moins 50 % des financements d'aide alimentaire à des projets consacrés à la nutrition, en donnant la priorité à la sous-nutrition et à la période cruciale des 1 000 premiers jours de vie.

■ Renforcer les actions en matière de santé et de continuité des soins

Les conflits, les crises et les catastrophes empêchent les populations et les communautés d'accéder à des soins de santé de qualité ainsi qu'à des services de base, tels que la vaccination. En réponse, la France restera fidèle à son engagement historique pour la continuité des soins, y compris dans les contextes de crise, comme elle l'a récemment réaffirmé dans sa stratégie en santé mondiale pour 2023-2027. Elle s'engage ainsi à :

- Préserver l'accès des populations vulnérables aux personnels, aux services et aux produits de santé, notamment dans les domaines de la santé mentale et du soutien psychosocial.
- Maintenir la contribution de la France au Fonds mondial et au Gavi pour mettre en œuvre des programmes d'urgence.

■ Consacrer les droits des femmes et des filles et l'égalité de genre comme priorités stratégiques de la réponse humanitaire

Les inégalités de genre et les violences sexuelles sont accentuées par les crises et les conflits, dont les femmes, les adolescentes et les filles sont les premières victimes. Une réponse humanitaire efficace doit promouvoir des solutions inclusives. En adoptant une diplomatie féministe en 2019, la France a fait des droits des femmes et des filles, de l'égalité de genre et des droits et santé sexuels et reproductifs des priorités de son action internationale. La présente stratégie s'inscrit dans cette nouvelle dynamique, en proposant de :

- Atteindre 85 % des financements humanitaires français marqués genre d'ici 2027.

- Augmenter la part des financements visant à promouvoir l'égalité de genre et les droits des femmes et des filles en contexte humanitaire dans les contributions aux agences des Nations Unies.
- Soutenir les actions menées pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles et fondées sur le genre.
- Promouvoir le dispositif minimum d'urgence en santé sexuelle et reproductive.
- Favoriser l'accès et la contribution effective des femmes et des filles à tous les espaces de dialogue, de négociation et de décision pertinents.

■ Protéger les enfants, promouvoir leurs droits et développer l'éducation en situation d'urgence

D'après l'UNESCO, 127 millions d'enfants et d'adolescents vivent dans un pays en crise ou en conflit, soit plus de la moitié de la population mondiale non-scolarisée. Cette situation affecte majoritairement les adolescentes et les filles, qui représentent les deux tiers des jeunes ne parvenant pas à poursuivre leur scolarité du secondaire. Face à ce constat, la France restera mobilisée pour soutenir l'accès à une éducation inclusive et de qualité des enfants et des adolescents les plus vulnérables en situation d'urgence. C'est pourquoi elle s'engage à :

- Adopter une approche fondée sur les droits de l'enfant et intégrer la protection de l'enfance et des droits de l'enfant, dont le droit à l'éducation, au cœur des priorités transversales et systématiques de la réponse humanitaire.
- Augmenter les financements dédiés à l'accès à une éducation inclusive et de qualité en situation d'urgence.
- Favoriser l'accès et la contribution effective des enfants et des jeunes à tous les espaces de dialogue, de négociation et de décision pertinents.

ACCROÎTRE LES MOYENS ET TRANSFORMER LES MODALITÉS DE L'AIDE HUMANITAIRE FRANÇAISE POUR FAIRE FACE A DES BESOINS CROISSANTS

■ Porter l'ambition humanitaire de la France à 1 milliard d'euros par an d'ici 2025

La précédente stratégie ambitionnait un doublement des moyens dédiés à l'action humanitaire française, avec un objectif fixé à 500 millions d'euros par an en 2022. Cet objectif a été dépassé, avec 653 millions d'euros en 2022. Ces moyens renforcés ont permis à la France de devenir l'un des cinq premiers bailleurs européens. La France poursuit le renforcement de ses moyens et la transformation de son action humanitaire avec les objectifs suivants :

- Atteindre un budget annuel d'1 milliard d'euros et viser le rang de deuxième donateur européen et quatrième au niveau mondial.
- Aller vers une meilleure coordination de l'équipe France.
- Réunir annuellement les partenaires humanitaires de la France autour de la Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

■ Proposer des outils de financement plus flexibles et investir dans l'innovation humanitaire

Afin de renforcer les capacités opérationnelles des acteurs humanitaires et d'améliorer la réponse aux crises, la France a initié des réflexions pour faire évoluer les modalités de délivrance de l'aide, et ainsi mieux

les adapter aux réalités de terrain et à l'évolution rapide des crises. A la suite de ces réflexions, la stratégie prévoit de :

- Expérimenter le déploiement d'une « approche partenariale », via la mise en place d'un canal de financement pluriannuel des ONG.
- Renouveler et renforcer l'appel à projets pour l'innovation humanitaire.

■ Développer une politique de maîtrise des risques adaptée et renforcer la redevabilité et l'information du public

L'aide humanitaire, parce qu'elle intervient dans des géographies de crise et de conflit, doit faire l'objet d'une politique de maîtrise des risques robuste. Une telle politique doit cependant rester souple et ne pas devenir une entrave disproportionnée à la mise en œuvre d'une réponse humanitaire rapide et efficace. Dans la ligne des propos tenus par le Président de la République lors de la Conférence nationale humanitaire de 2020, la France développera également une approche plus partenariale en matière de redevabilité et de maîtrise des risques, laissant une plus grande place au dialogue avec les ONG. À cette fin, elle s'engage à :

- Renforcer sa politique d'audit et d'évaluation pour aller vers une meilleure analyse d'impact des projets financés.
- Engager des réflexions pour accorder une plus grande souplesse aux partenaires dans le suivi des projets.
- Poursuivre l'effort d'harmonisation, de simplification et de numérisation des procédures au sein du ministère.
- Impliquer les ONG dans le suivi de la mise en œuvre de la stratégie et maintenir un dialogue régulier et inclusif avec tous les acteurs intéressés.
- Assurer une plus grande transparence dans la délivrance de l'aide à travers une communication plus active.

DÉPLOYER UNE AIDE HUMANITAIRE AGILE ET EFFICACE À TRAVERS DES PARTENARIATS DIVERSIFIÉS ET RENOUVELÉS

■ Mener une politique humanitaire commune à l'échelle européenne

L'organisation du premier Forum humanitaire européen en 2022 a concrétisé un engagement présidentiel pris à l'occasion de la dernière Conférence nationale humanitaire. Ce premier Forum a été l'occasion pour le Président de la République d'appeler au développement d'une « politique humanitaire commune », que la stratégie doit incarner. A cet égard, la France s'engage à :

- Renforcer son partenariat avec l'Union Européenne et ses Etats membres dans le domaine humanitaire, en particulier en matière d'appui logistique des partenaires.
- S'assurer que les enjeux humanitaires demeurent parmi les priorités dans toutes les enceintes de dialogue européennes.
- Appuyer la Commission européenne dans le suivi de la mise en œuvre des engagements de la Déclaration des bailleurs de l'aide humanitaire pour le climat et l'environnement.

■ Améliorer la coordination avec les autres donateurs de l'aide humanitaire

Face aux crises et conflits, la France promeut une approche globale et de long terme pour anticiper plus efficacement les risques et agir sur les causes profondes des fragilités. En ce sens, elle œuvre déjà

en faveur d'une meilleure coordination des acteurs intervenant sur le nexus humanitaire-développement-paix. Cette approche nexus restera le cadre d'action privilégié en équipe France. C'est pourquoi la stratégie prévoit de :

- Poursuivre et renforcer la participation de la France au sein des enceintes de dialogue des donateurs de l'aide humanitaire.
- Encourager le développement de nouvelles coopérations avec les bailleurs humanitaires émergents et potentiels.

■ Imaginer de nouvelles formes de partenariat avec les collectivités territoriales et le secteur privé

Le déficit de financement humanitaire impose de réfléchir à de nouvelles formes de partenariat pour mettre en œuvre l'action humanitaire. Les collectivités territoriales, les fondations et le secteur privé jouent déjà un rôle dans la réponse d'urgence à l'international qui pourrait être à l'avenir renforcé. En ce sens, la France s'engage à :

- Intensifier les échanges avec les associations représentatives des communes, des départements et des régions de France pour renforcer le rôle des collectivités territoriales dans la réponse d'urgence.
- Renforcer la place des fondations et du secteur privé dans l'aide humanitaire, afin de soutenir la réponse d'urgence française.

■ Développer les coopérations interministérielles

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères joue de plus en plus un rôle intégrateur de la réponse d'urgence, en association notamment avec le ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, le ministère des Armées et le ministère de la Santé et de la Prévention. Afin d'amplifier la capacité de la France à intervenir comme opérateur de l'action humanitaire, elle s'engage à :

- Poursuivre et renforcer les coopérations interministérielles pour faire face aux situations de crises et de conflits.

■ Renforcer les partenariats avec les acteurs humanitaires locaux

Les acteurs humanitaires locaux sont les meilleurs experts de la réponse aux crises, en raison de leur connaissance du terrain et des populations. Lors du Sommet humanitaire mondial de 2016, la France s'était déjà engagée à renforcer la localisation de l'aide pour s'assurer que ces acteurs occupent une place centrale dans l'évaluation des besoins et la délivrance de l'aide. Une large consultation engagée en 2022 auprès de 61 acteurs humanitaires locaux a permis d'identifier de nouvelles recommandations à intégrer dans la stratégie. En appui de ces recommandations, la France s'engage à :

- Promouvoir une plus grande participation et consultation des acteurs humanitaires locaux dans les enceintes de dialogue, de concertation et de négociation pertinentes.
- Favoriser l'augmentation des financements dédiés à la localisation, en renforçant l'accès des acteurs humanitaires locaux aux différents canaux de financement.
- Aller vers des partenariats plus équitables en renforçant les capacités des acteurs humanitaires locaux et en favorisant les transferts de compétences.
- Mieux intégrer les acteurs humanitaires locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets humanitaires.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

37 Quai d'Orsay, 75007 Paris, France

© MEAE 2023

Maquettage : Iskouhi Mouradian